

Bonne Année !

Introduction	1
Nouvelles installations	2
Prochaines Installations	3
Dossier d'enquête	4-9
Informations internes	10-11
Promotion du mois	12

Toute l'équipe LAV'CAR vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qui dit nouvelle année civile dit souvent nouvel exercice comptable et nous espérons que 2020 sera un meilleur cru que 2019 qui, malgré son mois de juillet exceptionnel et historique, enregistre une baisse moyenne de chiffre d'affaires proche des 14% (selon vos déclarations de CA).

Conditions météorologiques, Gilets Jaunes, nouvelles réglementations, Travaux, Sécheresse...facteurs régionaux ou nationaux mais nous sommes tous concernés par ces contraintes qui se font ressentir sur nos caisses en fin de mois... Nous ne pouvons ni les anticiper ni les maîtriser.

Alors quel est l'avenir du métier du lavage et comment maintenir et faire croître son activité ?

C'est l'objet de notre réflexion que vous retrouverez dans notre dossier d'enquête aux pages suivantes.

Quoiqu'il en soit, l'aventure LAV'CAR continue avec de beaux projets d'ouverture que vous retrouverez dans les nouvelles et prochaines installations.

Retrouvez de l'information fraîche dans les nouveautés internes avec, entre autres, la présentation de notre nouveau Directeur Technique, Arnaud Marquet dont la priorité est de faire évoluer notre service maintenance.

Enfin, apprenons à nous préserver et à limiter les sources d'angoisse ! Comment ? En profitant d'une remise exceptionnelle sur votre kit de premier secours !

Bonne lecture et bons lavages à tous...

Votre équipe LAV'CAR

STATIONS NEUVES GRAND PUBLIC :

- **LAV'CAR PAIMPOL (22) :** 1+1+ 1 portique FLY LIGHT



- **LAV'CAR PLESCOP (56) :** Ajout d'une piste utilitaire et options bandeau lumineux sur portique



- **LAV'CAR LIGNY LE CHATEL (89) :** Station de lavage 1 + 1 + portique ONE
Photos à venir – Installation du 17 au 21 février

RENOVATION :

- **LAV'CAR BAUGY (18) :** Rénovation 1 piste couverte
Photos à venir - Installation du 24 au 28 février
- **LAV'CAR COURTENAY (45) :** Ajout de la fonction jantes et remplacement du distributeur de jetons

INSTALLATION INDUSTRIELLE :

- **Transport FLEUREAU - Janville (28) :** 1 potence utilitaire

STATIONS NEUVES GRAND PUBLIC :

- **LAV'CAR St Berthevin (53) :**
Station de lavage 3 pistes + 1 portique ONE
Du 2 au 6 mars



- **LAV'CAR Vatan (36) :**
Station de lavage 1 +1
Du 9 au 13 mars



- **LAV'CAR Pabu (22) :**
Station de lavage 2+1 + 1 portique FLY LIGHT
Du 16 au 20 mars



- **LAV'CAR Reims (51) :**
Station de lavage 1 piste utilitaire
Du 23 au 27 mars

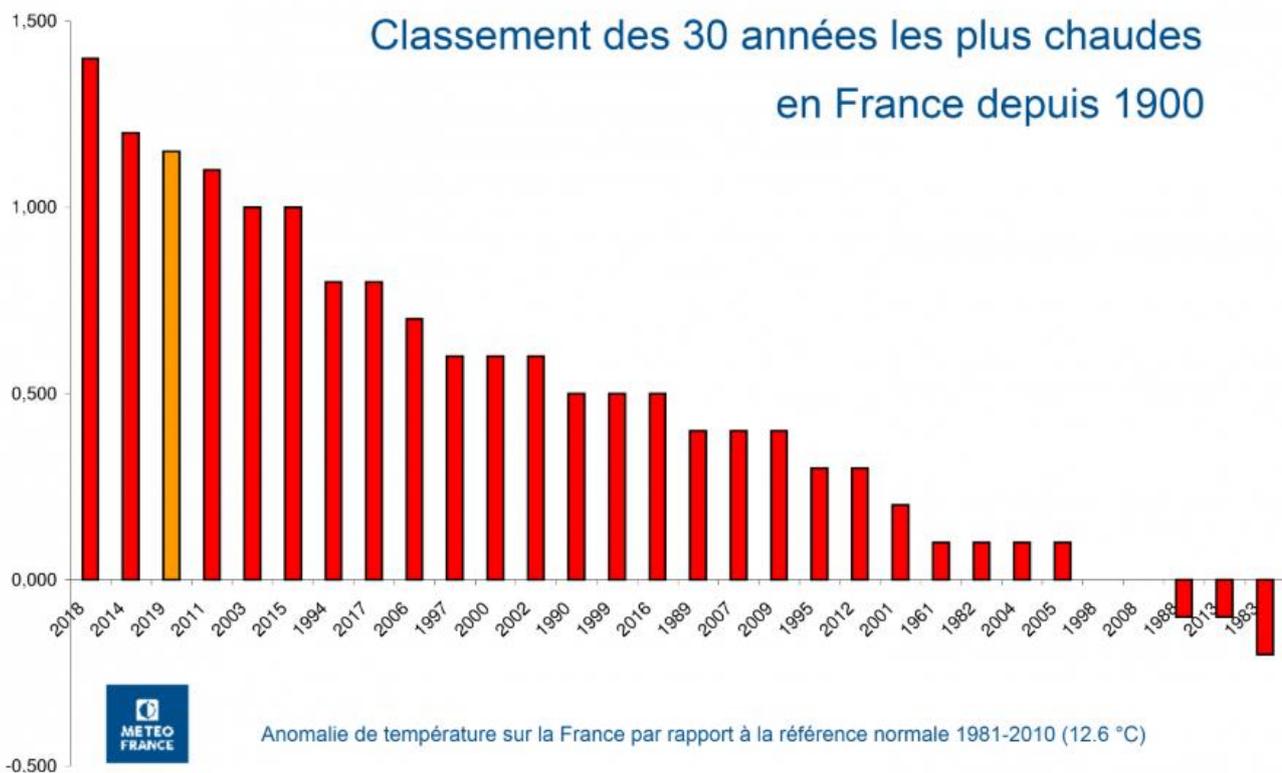


Oui, 2019 n'était pas un bon cru... baisse notable de chiffre d'affaires pour la quasi-totalité d'entre vous, inquiétudes météorologiques avec une grosse période de sécheresse et une pluviométrie importante sur le dernier trimestre, poussée de fièvre sociale qui lui a valu le surnom de « l'année de la désobéissance », révolution des moyens de paiement, taux de croissance du PIB en notable baisse.... Que penser de l'avenir de notre activité ?

Quand certains constats peuvent nous inquiéter, d'autres doivent nous donner espoir... Espoir d'une revalorisation du métier du lavage avec la disparition à venir des stations « frauduleuses », la professionnalisation de notre activité, le dynamisme des entreprises qui résistent et la conscience écologique qui doit venir appuyer le respect de la Loi sur l'eau et le lavage en station.

CONDITIONS CLIMATIQUES :

Le constat est implacable : 2019 a été très chaud ! Avec une anomalie nationale se situant autour de +1.1°C (température moyenne de 13.7°C) l'année se place au 3e rang des plus chaudes mesurées depuis le début du XXe siècle, juste derrière 2018 (+1.4°C) et 2014 (+1.2°C), et légèrement devant 2011.



En juillet 2019, des records d'ensoleillement ont été enregistrés, en particulier sur l'Ouest de la France avec des cumuls de durée d'ensoleillement jamais atteints sur les trente dernières années ; et plus généralement excédentaire sur la totalité du pays.

Si l'excédent se limite généralement entre 10 et 25 % sur une moitié sud du pays, il atteint déjà généralement 25 à 40 % sur un grand quart nord-est. Des valeurs encore plus remarquables ont été relevées sur une partie ouest du pays allant de la Bretagne à la basse Normandie mais également de la région Centre-Val-de-Loire à l'ouest de l'Île-de-France, avec des excédents généralement situés autour de 50 %, voire parfois au-delà.

→ **CA juillet le plus important de l'année**

Pluviométrie :

Déficitaire en début d'année 2019, la pluviométrie a été fortement excédentaire en octobre et novembre. Sur ces deux mois, l'excédent a été supérieur à 60 %. Sur la moitié ouest du pays et sur les régions méditerranéennes, il a souvent plu 5 à 15 jours de plus que la normale, et l'excédent a généralement dépassé 20 % sur l'ensemble de la saison. Les précipitations ont souvent atteint une fois et demie à deux fois la normale, du Cotentin au Pays basque, et ont localement dépassé deux fois la normale sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les cumuls de pluie ont été plus conformes à la saison sur un petit quart nord-est du pays. En moyenne, sur la France et sur la saison, **la pluviométrie a été excédentaire de plus de 30 %**. L'automne 2019 se classe ainsi parmi les 5 automnes les plus arrosés sur la période 1959-2019 avec un cumul sur 3 mois proche de celui de l'automne 1976 et derrière les cumuls atteint en 1960, 2000 et 1974.

→ **CA octobre et novembre les plus faibles de l'année**

➤ **SECHERESSE : UNE VERITABLE MENACE ?**

C'est une véritable problématique qui s'est posée cet été pour certains d'entre-vous et qui n'a pas été clairement statuée par l'Etat.

En cas d'épisode de sécheresse déclarée, peut-on nous obliger à fermer nos centres de lavage ? Si oui, partiellement ou complètement ? Y'a-t-il des exceptions ? Qui est responsable de notre perte d'exploitation ?

Le CNPA (Conseil National des Professions de l'Automobile) est monté au créneau en adressant des courriers aux préfetures et aux Directions Départementales des Territoires (DDT) pour les sensibiliser aux enjeux pour la profession, dans les cas où des arrêtés de restriction de l'usage de l'eau seraient pris et en rappelant que « Ne pas laver sa voiture c'est polluer, la laver régulièrement est un geste citoyen ».

La réalité c'est que malgré le principe commun aux arrêtés préfectoraux précisant que l'usage de l'eau est autorisé pour les activités industrielles et commerciales, il y a bel et bien eu contrôle de la Police de l'Eau et fermeture concrète de certains centres de lavage sans règle commune.

Certaines stations de lavage, revendiquant un système de recyclage et/ou de forage ont pu rester complètement ouvertes, d'autres ont dû fermer la partie portique de lavage seulement quand certaines encore ont été complètement fermées.

La Direction départementale des territoires a reçu des demandes de dérogation très rapidement après la publication de l'arrêté préfectoral.

Exemple : Les constructeurs de piscines qui ont besoin, pour des raisons techniques, de remplir la piscine après avoir posé le revêtement étanche.

Le nettoyage de véhicule au motif d'impératif sanitaire (transports de denrées alimentaires, secours, etc.) a aussi été mis en avant par certains de nos clients dans l'agroalimentaire ou dans le transport, ambulances etc...

Aucune règle précise n'a été établie et en fonction de l'évolution des périodes de sécheresse et du climat, il faudra s'adapter en sachant qu'à ce jour deux freins subsistent :

- **Aucun système de traitement et de recyclage n'existe et ne fonctionne en station de lavage grand public**
 - Coût d'installation très élevé
 - Max 25-30% de recyclage sur un lavage
 - Ajout d'agent chimique ou bactériologique non contrôlé et non surveillé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
 - Système non entretenu et non maintenu dans le temps (coût de maintenance trop élevé)

- **Non-respect de la Loi sur l'eau :**

(cf. L'article L 1331-10 du code de Santé publique précisant que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ».)

L'objectif de cette réglementation est d'éviter le rejet dans les sols et dans les égouts des résidus d'huiles et d'hydrocarbures polluants.

Dans certains départements, le règlement sanitaire précise que « toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques ».

Prison en cas de pollution : Même si dans les faits les cas de verbalisation sont rares, le non-respect de cette loi est puni par une amende de 450 euros et s'il est démontré que ce

DOSSIER D'ENQUETE :

FORCES ET MENACES DE LA STATION DE LAVAGE DE DEMAIN

déversement est à l'origine d'une pollution, l'article L 216-6 du même code prévoit une peine de prison de deux ans et une amende de 75 000 euros.



Focus Assurances : Vos assurances ne prévoient pas forcément de clause de perte d'exploitation – Renseignez-vous, elles peuvent proposer en option une indemnité journalière liée à l'interdiction par les autorités d'exercer.

Cf. Exemple joint (GROUPEAMA)

INDEMNITES JOURNALIERES	MONTANTS DE GARANTIE	FRANCHISE
Suite à : <ul style="list-style-type: none"> • Dommage matériel indemnisé, • Impossibilité d'accès aux locaux (y compris interdiction par les autorités) suite à incendie, explosion, événement naturel survenus dans le voisinage, catastrophe naturelle. 	750€/jour dans la limite de 30 jours	Franchise de 2 jours ouvrés, sauf Catastrophe naturelle : 3 jours ouvrés, avec un minimum de 1.140 €

ENVIRONNEMENT SOCIETAL

Certains d'entres vous ont souffert des manifestations successives des Gilets Jaunes :

- Blocage aux endroits stratégiques, fréquentés et giratoires impactant les accès à nos centres de lavage.
- Ambiance sociale défavorable à la consommation

Malheureusement, tous les commerces ont été impactés et nous sommes impuissants face à ce constat simple et confirmé depuis les débuts de l'histoire de la civilisation : le « pouls » de l'économie reflète les revendications sociales et l'état de la société.

REVOLUTION DES MOYENS DE PAIEMENT :

Pour les plus vieux du métier, cela ne fait aucun doute : une vraie mutation s'est opérée sur les comportements des consommateurs en matière de paiement.

Des premières stations en self-service avec un monnayeur aux appareils de distribution équipés d'un lecteur de billet puis d'un terminal bancaire, nous voilà à l'aire du paiement sans contact.

Avec 2.1 milliards de transactions en 2018, le paiement sans contact par carte bancaire s'est imposé dans bon nombre de commerces et est plébiscité par les Français pour régler leurs achats allant jusqu'à 30€. « Fin 2019, nous serons probablement à 3 milliards de transactions sans contact sur plus de 12 milliards de paiement par carte CB ; le sans

contact représentera d'ici 2020 25% de l'ensemble des volumes » a souligné Loÿs Moulin, directeur du développement du Groupement des Cartes Bancaires CB.

Outre le paiement sans contact carte bancaire, l'installation de la fonctionnalité NFC (Near Field Communication ou communication en champ proche) permet également d'accepter les paiements mobiles réalisés via des solutions comme Paylib, Apple Pay, Samsung Pay ou Google Pay, qui utilisent la même technologie et dont le coût pour le commerçant est le même que pour l'encaissement d'une carte bancaire. Ce type de paiement mobile ne représente qu'une goutte d'eau comparé aux 3 milliards de transactions en CB sans contact (100 millions de transactions réalisées en 2018). Il permet néanmoins de renvoyer une image de modernité et d'innovation et de rester en phase avec les attentes de certains consommateurs.

Si certains y voient et, à juste titre, un pas de plus vers la fin de l'espèce et le « flicage » des banques et autorités, d'autres y perçoivent une solution aux temps d'attente au distributeur.

Points importants à noter :

- Obligation légale d'équiper tous les terminaux neufs d'un module sans contact (c'est-à-dire tous les distributeurs neufs mais aussi tous les remplacements de terminaux dans le cadre du SAV et d'une obsolescence par exemple ; or les anciennes machines n'étant pas compatibles avec l'ajout du sans contact – ni coté tôlerie ni coté software- cela revient à devoir acheter une machine neuve complète...)
- Par défaut, nous n'équiperons pas les pistes du sans contact pour plusieurs raisons :
 - Limiter le nombre d'abonnements (à chaque ajout de terminal ou de module sans contact, il faut prévoir la souscription à l'abonnement monétique auprès du fabricant)
 - Limiter l'ajout de composant électronique sur les pistes (soumises aux projections d'eau et dégradations)
 - Favoriser la fidélité client et inviter le consommateur à se rendre sur l'appareil pour acheter une clé, la recharger, s'informer etc...
 - Eviter le plafonnement du paiement : en sans contact sur les pistes, deux options : le client choisit son montant avant le lavage ou crédite l'appareil de 1 en 1 ce qui l'oblige à repasser sa carte et lui donne une impression de multiplier le coût du lavage.
 - Modification de notre fabrication : obligation d'installer des boîtiers complets fabriqués par notre partenaire monétique pour l'intégration du module.
- Vous recevrez prochainement une information concernant les nouvelles mises à jour des terminaux vous indiquant la démarche à suivre et votre compatibilité avec les nouvelles normes en fonction de votre appareil (marque et numéro de série)

UN PEU D'OPTIMISME ... !

Malgré tous ces bouleversements qui perturbent notre activité, certains facteurs vont dans le sens d'une valorisation du métier ...

L'image de la « machine à cash » ou « machine à blanchir » est sur le déclin...
La profession aurait tendance à s'assainir avec la disparation et la liquidation des entreprises gérées par des exploitants peu scrupuleux et non professionnels ; laissant place à un marché important dans le secteur de la rénovation et à plus long terme, redonnant confiance aux banquiers pour les financements.

Le métier a souffert d'une image néfaste, avec des centres de lavage non entretenus à but de blanchiment souvent, ou en méconnaissance tout simplement du métier et de sa difficulté, comme toute activité.

Les professionnels du métier sont eux aussi responsables de cette image : En établissant des prévisionnels surévalués et en faussant les réalités, ils deviennent spectateurs ensuite de fermetures de site.

Aujourd'hui, l'obtention de plus en plus difficile des autorisations, le foncier de plus en plus compliqué et cher permettent aussi de filtrer un peu les candidats et de limiter les projets déraisonnables.

Enfin, la Loi de Finances et l'évolution des moyens de paiement (moins d'espèces et plus de CB) vont aller dans le sens de la professionnalisation du métier et d'une comptabilité plus rigoureuse : un bon exploitant devra être un bon gestionnaire.

Nous en profitons pour rappeler l'importance des déclarations de vos chiffres d'affaires qui vous permettent de vous positionner par rapport à vos collègues, à situation géographique potentiel et nombre de pistes équivalents et à réaliser des prévisionnels réalistes pour vos futurs projets.

En conclusion, l'exploitant de centre de lavage devient de plus en plus professionnel, c'est dorénavant un vrai chef d'entreprise, qui doit être doté du sens du commerce, de la gestion et sensible à la propreté et à la technique pour maintenir un outil performant et rentable.

Les profils qui ne rassemblent pas ces qualités seront évincés du marché ce qui permettra certainement d'assainir la profession.

• EQUIPE LAV'CAR

Nous souhaitons la **bienvenue à Arnaud Marquet**, qui a intégré nos équipes le lundi 3 février en tant que Directeur technique.

Il a pour mission la coordination des équipes de fabrication / installation et de maintenance.

Nos priorités seront apportées à la restructuration du service maintenance, et au renforcement des équipes techniques.

Nous souhaitons vivement améliorer notre qualité de service. Un accent sera mis sur la maintenance préventive, afin de suivre vos installations et de diminuer les indisponibilités liées aux pannes.

Nous travaillerons également sur les conditions de travail des techniciens, la sécurité étant l'affaire de tous.

Nous sommes également heureux de retrouver **Alexandre**, qui après une mauvaise chute en moto cross a été arrêté un an.

• LAV'CAR RECRUTE

Nous recrutons aujourd'hui 2 techniciens de maintenance et un commercial H/F. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Vous retrouverez les offres sur Indeed ; cliquez [ici](#)

• RAPPEL DEMANDE D'INTERVENTION

Toutes vos demandes d'intervention doivent passer par notre standard : 02.38.51.99.02 pendant les heures d'ouverture avec confirmation écrite par mail sur secretariat@lav-car.fr

En dehors des heures d'ouverture, pour toute assistance téléphonique, laissez-nous un message au **02.38.51.99.04**.

Quelques règles d'usage :

- Consignez sur votre message votre nom, vos coordonnées et le motif de votre appel,
- Constatez vos pannes avant de nous appeler,
- Les lignes directes de nos collaborateurs ne doivent pas être utilisées.

Vous serez recontacté en fonction de l'urgence de la panne.

Vous êtes 101 aujourd'hui dans l'Enseigne et si nous souhaitons préserver ce service, il est impératif de respecter ces quelques règles.

Lorsque vous appelez pour une question qui peut attendre le lundi, ou une commande de consommables, votre collègue qui lui est en panne attend et perd du chiffre d'affaires...

- **REMISES CONTRAT D'ENSEIGNE**

Comme annoncé dans la précédente newsletter de décembre, **A COMPTER DU 01/02/2020**, les remises sur les consommables, pièces détachées, main d'œuvre et l'accès à l'assistance SAV seront conservés **UNIQUEMENT** pour les exploitants qui respectent leur contrat de licence à savoir :

- ✓ Approvisionnement exclusif (consommables LAV'CAR)
- ✓ Station entretenue (respect de la charte de Qualité)
- ✓ Chiffres d'affaires et Analyses d'eau déposés tous les mois

Ne soyez donc pas étonnés, pour ceux qui ne respectent pas ces conditions contractuelles de ne plus voir vos remises sur les factures de février.

Pour rappel également, l'assistance téléphonique du week-end / jours fériés n'est réservée qu'aux exploitants qui respectent ces clauses du contrat de licence.

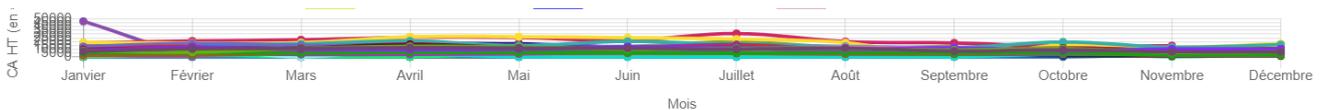
- **DEVELOPPEMENT EN COURS SUR SITE INTRANET**

Des nouveautés et des mises à jour vont bientôt apparaître dans votre espace Enseigne :

- **Bannière de rappel** à la connexion lorsque vous n'aurez pas déclaré vos derniers chiffres (CA + analyse d'eau)

• Vous n'avez pas déclaré vos chiffres de janvier 2020 décembre 2019 novembre 2019 octobre 2019 pour la station LAV'CAR CHALLUY. Merci de les saisir [ici](#)

- **Courbe statistique** : Aperçu dans la page d'accueil de vos courbes de chiffres d'affaires par année et disponible



- **Ajout des adresses des stations dans l'annuaire** : Ajout des adresses et des géolocalisations sur le site public dans l'annuaire des stations

- **Retrait** du code de sécurité à la connexion

Adresse:	Centre commercial L'Espérance 24220 SAINT CYPRIEN
Date de création:	19 janvier 2018
Nombre de piste(s):	2
Prestation(s):	Aspirateur(s)
Service(s):	Appareil carte bleu Kiosque à pizzas Laverie



KIT DE SECOURS A PRIX COUTANT !

Pensez-y !

Et s'il vous paraît impensable qu'un pilote parte au Paris-Dakar sans roue de secours, alors vous ne pouvez pas passer à côté de notre promotion du mois !



Marre d'être en panne le vendredi soir et de fermer une piste en plein week-end ensoleillé !!!

Ne vous faites plus piéger et ayez de quoi vous dépanner rapidement :

- 1 Monnayeur programmé
- 1 Lecteur de clé programmé
- 1 Lance complète montée (lance 700MM)

Car même si vous nous appelez le samedi, on ne pourra rien faire pour vous si vous ne possédez pas au minimum ces trois indispensables d'une station de lavage !

Remise Enseigne = 30%

Remise exceptionnelle promotion du mois = - 25%

30% + 25% → Prix du kit proposé = 418 € !

(Tarif H.T site intranet = 558.12 € soit 140.12 € de remise)

Tarif réservé aux exploitants ayant déclaré leurs chiffres d'affaires et analyses d'eau ces 3 derniers mois.

Tarif par lot, remise non valable sur article vendu séparément